

USA-Europe : la longue course à la dérégulation¹

« La crise n'est pas finie ». Ce constat d'évidence est revenu comme une ritournelle lors de la réunion du G20 (les vingt principales économies mondiales qui représentent 90% du PIB mondial) à la mi-février à Moscou. « Un tiers des pays du G20 sont encore en récession », rappelait la sous-secrétaire d'Etat américaine, Lael Brainard. Plus globalement, le directeur d'un puissant lobby bancaire, l'Institute of International Finance, se lamentait : « Après cinq ans de crise, il y a toujours peu de signes de reprise. » L'Europe – c'est peu de le dire – est à bout de souffle, brisée par les mesures d'austérité. Mais pourquoi changer une politique qui perd ? Comme l'ensemble des coteries du capitalisme sans âme, ni frontières, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) appelait à « remettre à plat les politiques actives du marché du travail et les politiques sociales ». En clair, à revoir une fois de plus à la baisse les droits des travailleurs et les conquêtes sociales pour, répète-t-on comme une litanie, encourager l'investissement et relancer la croissance. Pas question d'admettre ce qui pourtant saute aux yeux : la déréglementation tous azimuts, si elle répond aux vœux du monde de la finance, a surtout pour effet de prolonger la crise.

Les pays occidentaux sont dans l'impasse ? La zone euro est en récession ? L'avenir bien sombre ? Les puissances émergentes... émergent et mettent en cause la suprématie du Nord ? Aux armes ! Ainsi réapparaît, tel le serpent de mer, l'idée d'un accord commercial transatlantique Europe-Etats-Unis. Une « Otan économique », comme l'a qualifiée de façon martiale mais fort éclairante, l'ex-secrétaire d'Etat américaine Hilary Clinton voici quelques mois.

L'heure, donc, serait à la mobilisation. Rappelons que l'idée, loin d'être neuve, fait fi des manœuvres des entreprises multinationales qui se moquent, comme poisson d'une pomme, des massages de poignets politiques. Et que d'autre part, Washington chauffe plusieurs fers à la fois, sans se soucier des états d'âme de ses correspondants européens.

A l'automne 2012, Barak Obama avait ainsi effectué un déplacement fort médiatisé en Asie du Sud-Est et se présentait à une réunion au sommet de l'Asean (Association des nations de l'Asie du Sud-est). Un des objectifs évidents de cette tournée était évidemment de confirmer que cette vaste zone représente plus que jamais un objectif stratégique majeur pour l'administration étatsunienne et, partant, de ne pas céder trop de terrain à la Chine, puissance régionale et globale, à la fois rivale et partenaire dans la gestion des mutations géostratégiques en cours. Lors d'un déplacement précédent dans la région, quelques mois auparavant, le président démocrate avait défendu la création d'une zone de libre-échange sous le nom de « Partenariat transpacifique ».

« Sur le fond, il s'agit pour Washington à la fois de trouver des débouchés économiques dans une zone en pleine croissance, et sur le plan diplomatico-militaire, de signaler à la Chine que l'Asie-Pacifique n'est pas sa seule chasse gardée. 'Les États-Unis ont été, sont et seront toujours une puissance du Pacifique', déclarait sans détour Hillary Clinton le 6 septembre », notait la presse à l'époque. « De même, la priorité américaine affirmée en Asie-Pacifique n'implique pas nécessairement un désintérêt pour l'Europe. 'Les États-Unis restent la première puissance du monde. Penser que l'accent mis sur l'Asie-Pacifique se fait au détriment de leur relation transatlantique est une limitation conceptuelle' analyse Jean-Michel Blanquer, président de l'Institut français des Amériques. L'un n'est pas exclusif de l'autre². »

Un projet chasse l'autre...

On ne peut donc que constater que la vieille Europe court après les événements, sous la houlette d'une Amérique dont l'hégémonie est largement érodée mais soucieuse de garantir son rôle de *Primus inter pares* dans la sphère occidentale. C'est d'ailleurs le président Obama qui, dans son discours sur l'état de l'Union, a reparlé le premier de négocier avec l'Union européenne une vaste zone de libre-échange, initiative aussitôt relayée par la

¹ Par **Maurice Magis**, chargé de la communication à l'ACJJ – mars 2013.

² « L'Asie-Pacifique, pièce maîtresse de la diplomatie Obama ». *La Croix*, quotidien français), le 19 novembre 2012.

Commission européenne. Mais une initiative qui, pour l'heure, reste parfaitement opaque, y compris aux yeux des Parlements nationaux.

Un exemple. Le 26 mars 2009, le Parlement européen votait (à une large majorité : 503 votes pour, 51 contre et 10 abstentions) une résolution appelant à l'établissement d'un « marché transatlantique unifié » d'ici à 2015. L'article 53 précisait que le Parlement « partisan de la suppression des obstacles qui entravent les investissements et la prestation de services financiers transatlantiques (...) encourage une meilleure intégration des marchés des États-Unis et de l'Union, de sorte qu'ils concurrencent mieux (sic) les marchés émergents ». La résolution proposait encore la création d'un conseil politique transatlantique de « coordination systématique de haut niveau pour la politique étrangère et de sécurité ». C'était là, parmi d'autres, une réponse plus que favorable au vœu américain d'organiser une déréglementation des échanges à l'échelle planétaire, comme voulue dans le Nouvel agenda transatlantique (NAT) signé en 1995 à Madrid entre l'UE et les États-Unis.

Si l'on résume, la première étape de la mise en place du marché transatlantique fut la Déclaration transatlantique du 22 novembre 1990 cosignée par la Communauté économique européenne et les États-Unis. En 1995, le NAT prescrivait un plan d'action et des objectifs communs, comme la promotion de la paix ou l'extension du commerce mondial. Le 18 mai 1998, lors d'un sommet UE-États-Unis, il était décidé d'intensifier la coopération entre les rives de l'océan par le Partenariat économique transatlantique (PET). Avec toujours cet objectif affirmé : accroître le libre-échange. Lors d'un sommet UE-États-Unis, à Washington, le 30 avril 2007, les deux parties s'accordaient sur un nouveau partenariat économique dans le but d'harmoniser les normes entre le droit européen et le droit américain. Cette mission devait être confiée au Conseil économique transatlantique (CET), créé pour l'occasion.

Enfin, le 9 mars 2009, le Parlement européen invitait « instamment les partenaires à mettre à profit tout le potentiel du Conseil économique transatlantique pour surmonter les obstacles actuels à l'intégration économique et pour réaliser un marché transatlantique unifié d'ici à 2015 ».

Alors que les dogmes néolibéraux sont mis à mal par une crise mondiale sans fin, ses servants n'ont eu de cesse de concocter, comme si de rien n'était, des projets d'accords prolongeant la nocivité du libre-échange. On se souvient peut-être du défunt « accord multilatéral sur l'investissement » (l'AMI, négocié au sein de l'OCDE dès 1995 à la demande des « investisseurs » internationaux). Il s'agissait, déjà et encore, de subordonner des droits citoyens universellement reconnus aux exigences des multinationales, rendues juridiquement obligatoires. Avec ce texte, ces investisseurs auraient ainsi pu assigner en justice un État dont la politique ne correspondait pas à leurs desiderata. Une puissante mobilisation internationale avait empêché la finalisation de l'accord.

Parallèlement aux négociations sur l'AMI, la Commission européenne avait lancé un projet de New Transatlantic Marketplace (NTM). Ce nouveau marché transatlantique devait instaurer un accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis calqué sur l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA, regroupant Mexique, États-Unis et Canada). Là encore, la réaction de l'opinion publique et des syndicats se faisait forte. Le PET prenait le relais, prétendant prohiber, sous peine de sanctions économiques l'« expropriation » d'investissements privés, par exemple sous forme de nouveaux droits sociaux !

Dans une tribune libre publiée en décembre 2008, le sociologue belge Jean-Claude Paye résumait ainsi les enjeux : « L'élimination des barrières au commerce, d'ordre douanier, technique ou réglementaire, ainsi que la libéralisation des marchés publics, de la propriété intellectuelle et des investissements. L'accord prévoit une harmonisation progressive des réglementations et surtout la reconnaissance mutuelle des règles en vigueur des deux côtés de l'Atlantique. Dans les faits, c'est le droit américain qui s'appliquera. » « Les progrès dans la création d'un marché transatlantique sont dus à l'action d'un institut euro-américain, le Transatlantic Policy Network. Fondé en 1992 et réunissant des parlementaires européens, des membres du Congrès des États-Unis et d'entreprises privées, il appelle à la création d'un bloc euro-américain aux niveaux politique, économique et militaire. Il est soutenu par de nombreux think tanks comme l'Aspen Institute et est alimenté financièrement par des multinationales américaines et européennes³ », poursuivait-il.

³ « Un marché transatlantique impérial ». Par Jean-Claude Paye, sociologue (*). *L'Humanité* du 16 décembre 2008.

La loi de la jungle

Mal pris sur le plan domestique, aux prises avec une dette colossale, une crise qui s'éternise et une opposition républicaine revancharde, le président a donc fait resurgir le vieux projet d'installation d'une zone de libre-échange transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis. Pour, a-t-il dit, « favoriser les exportations américaines, supporter les emplois américains... ». « Nous allons lancer des discussions sur un accord transatlantique global sur le commerce et l'investissement avec l'Union européenne », a-t-il déclaré. Du côté européen le Conseil européen, qui promet un budget d'austérité à l'Union, a redit sa volonté de « parvenir à une plus grande convergence transatlantique en matière de réglementation ».

« L'objectif est de s'extraire des négociations bloquées à l'Organisation mondiale du commerce, afin de répondre à la demande du grand patronat européen et nord-américain pour relancer la guerre économique afin d'abaisser les rémunérations et les conditions de travail, les normes environnementales », a justement observé *L'Humanité*. « Ceci signifierait à la fois l'abolition des droits de douane et aussi un ensemble de barrières réglementaires que le capital a besoin de faire sauter pour rehausser ses taux de profit. En lien avec le pacte de compétitivité et le projet d'accord sur la flexibilité, voici qu'un pas de plus serait franchi, dans la loi de la jungle de l'ultracapitalisme, avec le renoncement à nos standards de production, aux normes de santé, d'environnement – certes à améliorer et faire respecter – qui garantissent la sécurité des travailleurs et la qualité de nos productions, au profit de la suraccumulation du capital que cherchent les multinationales et les institutions financières⁴. »

Sur son blog, le député européen Jean-Luc Mélenchon, membre du Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique a précisé les concessions demandées aux Européens : « Ils exigent la levée des restrictions européennes sur l'importation d'OGM, de volaille traitée avec du chlore et de bétail nourri aux hormones de croissance, la déréglementation en matière de protection des données personnelles pour faire plaisir aux entreprises philanthropiques Google, Facebook et Amazon, l'assouplissement des normes environnementales et sanitaires. Autrement dit, l'extension de la jungle ultra-capitaliste aux deux côtés de l'Atlantique. » « Dans trois mois les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne devront avoir présenté leurs lignes de négociation respectives pour pouvoir conclure cet accord dans les deux ans.»

Pour l'heure, on en reste aux préliminaires, à discuter... des termes d'un processus de négociation qui conviendrait aux 27. Le Commissaire européen (belge et libéral) au Commerce, Karel De Gucht, prendra place, au nom de l'Union, à la table du grand marchandage. Si, du moins, il obtient un mandat pour négocier. Quoi ? Là encore, le flou règne. « Pour nous tout est sur la table, y compris l'agriculture, les OGM ou tout autre dossier », affirme-t-on côté US. Quand Barroso, le président de la Commission européenne, jure que les OGM ou les hormones ne feront « pas partie de la négociation ». Qui ment ?

M. De Gucht fera face à un « partenaire » peu enclin à ouvrir son marché. Adeptes de la méthode Coué, il se donne 24 mois pour réussir. « Un timing idéal : cela coïncidera avec les élections américaines de mi-mandat et la fin du mandat de la Commission européenne actuelle (...) Je ne nie pas que ce sera difficile. » Et éminemment dangereux pour les travailleurs et les consommateurs.

⁴ « Le retour du fameux marché transatlantique » par Patrick Le Hyaric, député communiste français au Parlement européen. Le 14 février 2013.

Non à un accord de libre-échange avec les États-Unis!

Jeudi 28 février 2013, Plateforme No-Transat,

La tribune de la plate-forme "no-transat" qui suit a été envoyée aux principaux grands médias (Le Soir, La Libre, L'Écho,...). Ils ne l'ont pas jugée digne de figurer dans leurs colonnes. L'ACJJ, avec d'autres associations, soutient cette plate-forme et tient à la faire connaître en dépit du boycott médiatique.

A quelques semaines d'intervalle, les États-Unis et l'Union européenne viennent d'annoncer le lancement de négociations en vue de créer la plus grande zone de "libre-échange" au monde. Selon le credo officiel, si les "barrières non tarifaires" au commerce tombent, l'expansion des affaires qui en résulterait serait tout bénéfique pour les entreprises et les consommateurs, tout en protégeant nos industries face à leurs concurrents étrangers.

Or, l'actualité dément (avec une intensité croissante) les bienfaits à attendre du "libre-échange".

La face cachée du "libre-échange"

Crise budgétaire de la zone euro, délocalisations d'entreprises, fermeture scélérate de sites sidérurgiques par ArcelorMittal, crise des prothèses mammaires PIP et de la viande de bœuf chevaline... Depuis plusieurs années, nos sociétés connaissent un choc frontal. La crise est partout, revêtant de multiples dimensions: financière, budgétaire, écologique, humanitaire, mais aussi démocratique et sécuritaire...

De la Grèce à l'Espagne, l'Europe ressemble à un avion qui aurait perdu ses ailes et percuté le sol: partout, il est question d'austérité, de modération salariale, de maintien de la compétitivité via une organisation plus flexible du travail... Ajoutons à ces constats la poursuite à la hausse des émissions de CO₂, pourtant censées être réduites afin d'éviter une crise climatique, et l'on conviendra que le monde traverse une période particulièrement trouble et difficile.

Évidemment, quand un avion se crashe, après la recherche d'éventuels survivants, la priorité des enquêteurs est de comprendre les causes de l'accident, en analysant le contenu des boîtes noires qui retracent le vol de l'appareil. Mais rien de tel avec les multiples crises que traversent nos sociétés... Pourtant, la «boîte noire» des crises existe bel et bien.

Que dit la boîte noire?

Toutes les crises évoquées ont un point commun: le libre-échange. Ainsi, la crise financière a précédé la crise budgétaire. Et la crise financière des "subprimes" a elle-même été précédée d'importantes décisions politiques, comme la dérégulation bancaire (aux États-Unis) et la totale liberté offerte aux mouvements de capitaux (spéculatifs comme non spéculatifs) en Europe. De même, la création d'un marché inique basé sur la "libre-circulation des biens, des services et des entreprises" a multiplié le recours à la sous-traitance et les intermédiaires marchands (donnant lieu au récent scandale de la viande de bœuf chevaline), et favorisé les fusions-acquisitions d'entreprises.

Ce qui a contribué à mettre la sidérurgie liégeoise entre les mains d'ArcelorMittal, une entreprise voyou qui était membre, en 2011, du *Transatlantic Policy Network*: un lobby associant de puissantes multinationales (comme Bayer, Citigroup, Coca-Cola, Microsoft, Nestlé, Time Warner, Unilever, Walt Disney Company...) et des élus politiques (dont environ 8% des membres du Parlement européen), et qui est à l'origine de l'actuelle volonté de créer un marché transatlantique.

Mais qui se souvient qu'à chacune des décisions politiques passées, en faveur du "libre-échange", le même discours se répétait inlassablement? En "libéralisant" les échanges marchands, en diminuant les "charges" pesant sur les entreprises, on allait favoriser l'activité économique, l'emploi, et partant, la richesse de tout un chacun.

Vingt ans plus tard, le constat est amer: dans le secteur bancaire, le "dynamisme" de la gestion privée a créé des produits financiers toxiques et fait exploser une énorme bulle spéculative en 2007-2008. Au bord de la

banqueroute, les banques ont fait appel à l'argent public pour se sauver, aggravant grandement les déficits publics (qui ne posaient jusqu'alors aucun problème de solvabilité).

Dans la foulée, s'est mise en place une gouvernance économique confiant d'importantes décisions (notamment budgétaires) à des instances non élues, comme la Banque centrale européenne ou la Commission européenne. Lesquelles imposent une austérité carabinée aux populations.

Subir la loi des multinationales?

Pour leur part, les multinationales ont gagné le droit de mettre en concurrence les législations sociales et fiscales des différents pays. Elles ont abusé de la situation pour obtenir des rabais fiscaux (les intérêts notionnels n'en sont qu'un exemple) et se mettre en quête de zones de production à bas salaires. Dans leur soif de délocalisations, elles ont fait croître le chômage, précarisé l'emploi restant, et aggravé l'ampleur du problème climatique, vu les milliers de kilomètres de transport que les entreprises font aujourd'hui parcourir à leurs produits.

Forts de ces constats, et inquiets de voir des logiques technocratiques marchandes dominer nos sociétés, nous nous opposons vigoureusement à un accord de "libre-échange" avec les États-Unis, ainsi qu'au renforcement (européen et transatlantique) des législations liberticides. Adoptées au nom de la lutte contre le terrorisme, ces législations criminalisent de plus en plus souvent les mouvements sociaux (notamment en Espagne, mais aussi en Belgique avec l'adoption récente d'une loi, arbitraire et floue, visant à réprimer les "incitations à commettre des actes terroristes").

Pour sortir des crises actuelles, nous avons besoin d'un renforcement de la démocratie, ce qui passe par un renforcement des politiques de solidarité et un encadrement beaucoup plus strict des activités des multinationales, et non par la fuite en avant vers des accords de "libre-échange" visant à accroître la compétitivité mondiale et renforcer les libertés des firmes multinationales échappant au contrôle démocratique...

C'est pourquoi nous avons adhéré à la plateforme d'opposition au marché transatlantique, et que nous appelons tous les citoyens qui se sentent concernés à nous rejoindre sur www.no-transat.be.

Signataires:

Anne-Marie Andrusyszyn (CEPAG), Thierry Bodson (Secrétaire général de la FGTB wallonne), Jean-Pierre Coenen (Président de la Ligue des Droits de l'Enfant), Nico Cué (Secrétaire général de la MWB-FGTB), Thierry de Lannoy (Agir pour la Paix), Pierre Galand (Président des Amis du Monde diplomatique Belgique), Francis Leboutte (Mouvement des objecteurs de croissance de Liège), Jean-Pierre Michiels (Président de l'Association Culturelle Joseph Jacquemotte), Christine Pagnouille (Présidente d'Attac-Liège), Eric Remacle (Président de la CNAPD), Sylviane Roncins (Mouvement des objecteurs de croissance de la Vallée de la Vesdre), Erik Rydberg (GRESEA), Mathieu Sonck (Secrétaire général d'Inter-Environnement Bruxelles), Christine Steinbach (Présidente des Equipes Populaires), Eric Toussaint (Président du CADTM Belgique), Michel Van Hoore (Coordinateur Links Ecologisch Forum), Philippe Van Muylder (Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles).